

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 12 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DVD 71 2-14 rue Duphot (1er) - Convention d'occupation du domaine public routier pour la construction et l'exploitation d'une galerie souterraine avec la société CHANEL.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019, par lequel Mme la Maire de Paris demande l'autorisation de signer la convention d'occupation du domaine public routier pour la construction d'une galerie souterraine avec la société CHANEL ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement en date du 24 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : La Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'occupation du domaine public routier pour la construction et l'exploitation d'une galerie souterraine avec la société CHANEL. La convention est jointe à la présente délibération.

Article 2 : Les recettes correspondantes seront constatées au chapitre 938, article 70323, rubrique P845, destination 8450020, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2019 et ultérieurs.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO